¶ PLV en concession

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET PARTICIPATION

4.1 La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, et toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette charte de bonne conduite), ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interpr®tation sera tranch®souverainement et sans appel par lôOrganisateur.

4.2 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Guyane,

П

T